- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°020/2022

Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID: 039-200090579-20220309-D_020_2022-DE

SÉANCE DU 09 MARS 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116 Titulaires présents : 83 Suppléants présents : 3

Pouvoirs: 13

Date de convocation : 03/03/2022

Date d'affichage : 11/03/2022

Votants: 99 Pour: 99 Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

<u>Délégués titulaires présents</u>:

ANDREY Patrick; AYMONIER Gaëtan; BAILLY Jacques; BAILLY Thierry; BARIOD Denis; BELPERRON Pierre-Rémy; BENIER ROLLET Claude; BENOIT Jérôme; BLASER Michel; BOILLETOT Jean-Marc; BOISSON Jean Pierre; BOISSON Laurence; BONDIER Jean-Robert; BONIN Robert; BOURGEOIS Josette; BOZON Fabienne; BRUNET Hervé; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAILLON Gérard; CAPELLI Sophie; CAPPELLI Célestin; CASSABOIS Yannick; CATILAZ Christophe; CATTET Jean-Luc; CHAMOUTON Patrick; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; DALLOZ Jean-Charles; DAVID Lauriane; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Anne; DUTHION Jean-Paul; ETCHEGARAY Josiane; FAGUET Jean-Jacques; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; HOTZ Richard; HUGONNET Franck; HUGUES Guy; JACQUEMIN Pierre; JOURNEAUX Cyrille; JULLEROT Pascal; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MOREL Alain; MOREL Denis; MOREL-BAILLY Hélène; NEVERS Jean-Claude; PAIN Michel; PANISSET Marilyne; PARIS Robert; PERRIN Alexandre; PIETRIGA Guy; POURCELOT Anaïs; PRELY Fabrice; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RETORD Dominique; REYDELLET DELORME Emmanuelle; ROUX Nathalie; ROZEK Evelyne; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VUITTON Antoine.

<u>Délégués suppléants présents</u>: GIBOZ Brigitte; MAURON Francine; PICARD Alain.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CIOE Bruno ; GROS-FUAND Florence ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MAILLARD Jean-Claude (représenté par PICARD Alain) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir: BANDERIER Dominique à MILLET Michel; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILY Hélène; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire; CHATOT Patrick à PANISSET Maryline; DUFOUR Christiane à PROST Philippe; GEAY David à LONG Grégoire; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles; GUILLOT Evelyne à BOURGEOIS Josette; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents: ARTIGUES Damien; BIN Richard; BRIDE Frédéric; CORON Nathalie; DE MERONA Bernard; DUMONT GIRARD Philippe; FATON Patrice; LAMARD Philippe; MORISSEAU Gilles; PAGET Jean-Marie; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

<u>Objet : MUSEE DU JOUET - Révision de certains tarifs d'entrée pour 2022 : possibilité d'accepter le Pass Culture</u>

Rapporteur: Claude BENIER-ROLLET

Le RAPPORTEUR.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID: 039-200090579-20220309-D_020_2022-DE

EXPOSE

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 18 ans pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit. Il s'agit donc à la fois de lever le frein financier entre de nombreux jeunes et l'offre culturelle et de permettre à chacun de construire son propre parcours à travers une plateforme éditorialisée qui recense les propositions d'acteurs culturels de tous les secteurs (cinéma, livre, spectacle vivant, musique, musées et expositions, cours et pratiques artistiques les plus variées, etc). L'application sans crédit est également ouverte à tous et permet à l'ensemble des utilisateurs de découvrir l'offre culturelle présente sur le Pass Culture et notamment celle des partenaires.

Étendu aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée en milieu scolaire à compter de janvier 2022 selon les conditions et modalités fixées par l'arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n°2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du "pass Culture", ce dispositif représente un vecteur de communication et de diffusion particulièrement intéressant pour les structures et acteurs culturels

Le Musée du Jouet n'est pas en reste et souhaite pouvoir bénéficier du Pass Culture. Pour ce faire, il convient d'ajouter à la délibération prise le 16 décembre 2021 la possibilité d'accepter le Pass Culture comme moyen d'accès à l'établissement à compter du 10 mars 2022.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 02 mars 2022, a émis un avis favorable, Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, à compter du 10 mars 2022,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



